Rapports de comités

- M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, y a-t-il des exemplaires de la motion à notre disposition, dans les deux langues officielles?
- M. Prud'homme: Nous voudrions bien savoir ce qui se passe cet après-midi.
- M. le Président: Je signale au député qu'il n'est pas obligatoire de présenter les motions écrites dans les deux langues officielles. J'en ai le texte en anglais. Il sera distribué, bien entendu, comme le bon sens le veut. D'après ce que je vois, la motion me semble tout à fait recevable.
- M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois comprendre que certains voudraient que vous en donniez lecture, pour entendre l'interprétation simultanée et savoir exactement ce dont il s'agit.
 - M. le Président: Très bien.
 - M. Prud'homme: Très lentement, s'il vous plaît.
- M. le Président: Le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), appuyé par le député d'Ontario (M. Fennell), propose:

Qu'on modifie la motion d'adoption du rapport en supprimant tous les mots après «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le troisième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présenté à la Chambre le 1^{er} avril 1985, ne soit pas agréé maintenant, mais qu'il soit renvoyé audit comité auquel la Chambre ordonne de modifier ledit rapport afin de recommander l'adoption rapide d'une mesure législative destinée à donner effet aux mesures budgétaires prévoyant une exemption pouvant atteindre \$500,000 des gains en capital tirés du fruit de la vente de propriétés agricoles.

Le vote portera donc sur l'amendment. La parole est au député de Laval-des-Rapides (M. Garneau).

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le président, si cela est possible, je voudrais bien avoir une copie de la motion.

[Français]

- M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.
- M. le Président: L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque le Règlement.
- M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Votre Honneur a jugé comme étant très recevable l'amendement. Parfait! On n'en a pas discuté comme vous avez pu le constater. Maintenant, nous nous étions préparés à parler sur la motion principale, n'est-ce pas, et comme il y a une question de «relevancy», comme on dit en anglais, nous aimerions bien que tous ceux qui s'apprêtaient à parler cet aprèsmidi, autant du Nouveau parti démocratique que de l'Opposition officielle, nous aimerions bien, dis-je, avant que le débat ne se poursuive et qu'un orateur ne soit mis «hors d'ordre» parce qu'il ne parle pas maintenant sur l'amendement, mais comme nous nous étions préparés à l'heure du lunch à parler sur la motion principale, je demande que quelques minutes de silence presque amicales en cette période des Fêtes nous soient accordées jusqu'à ce que nous recevions les motions pour que l'on comprenne bien exactement de quoi il s'agit.

Nous n'avons pas été prévenus. Nous n'étions nullement au courant qu'il y aurait un amendement de cette nature et

comme nous voudrions parler maintenant selon le Règlement sur l'amendement, nous aimerions bien avoir . . . et je vois que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) est tout à fait d'accord que nous ayons une copie et je sais que mon collègue de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) préfère recevoir dans le vrai texte ce dont il voudrait parler cet après-midi, il lui est beaucoup plus facile de se servir de sa langue maternelle. Je pense que ce n'est qu'ordinaire et régulier et normal . . .

[Traduction]

- M. le Président: On me permet d'intervenir? Je suppose que le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) veut invoquer le Règlement—et j'anticipe—pour me demander de réserver ma décision sur la recevabilité de la motion en attendant qu'il en prenne connaissance.
 - M. Gauthier: C'est vrai.
- M. le Président: Je donne donc la parole au député de Laval-des-Rapides pour qu'il poursuive le débat. Le texte de la motion sera distribué et je rendrai ma décision sur l'amendement dans cinq minutes. Le député de Laval-des-Rapides.
 - M. Thacker: Obstruction.
 - M. Gauthier: Cela fait partie du débat.

[Français]

- M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.
- M. le Président: L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque le Règlement.
- M. Prud'homme: Monsieur le Président, je «prends exception» personnellement même si je représente une circonscription urbaine, aux propos tenus par l'honorable député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) qui avait la parole avant moi, qui nous accuse de faire de l'obstruction systématique. Monsieur le Président, on vient à peine de recevoir l'amendement que nous n'avons ni dans l'une ni dans l'autre langue officielle du pays, et on nous accuse déjà de faire de l'obstruction systématique. Monsieur le Président, je pense qu'il devrait être rappelé à l'ordre et qu'il devrait surveiller ses paroles, parce que nous avons autant d'intérêt, nous les urbains de Montréal comme d'ailleurs, au bien-être de la classe agricole du Canada. Et je trouve insensé que l'honorable député nous accuse de faire de l'obstruction systématique.
- M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait très bien que cela n'est pas un rappel au Règlement. A l'ordre, s'il vous plaît!

L'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a la parole.

M. Garneau: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme) d'avoir soulevé ce point-là, d'autant plus que le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) nous accuse de ne pas aimer la classe agricole. Je voudrais rappeler à ce député de Lethbridge-Foothills, s'il pouvait m'écouter un instant...